



# Inscription Vide Grenier du 01<sup>er</sup> mai 2022

## « VRAC, BRIC A BRAC »

Madame, Mademoiselle, Monsieur (rayer les mentions inutiles)

NOM .....Prénom.....

Date de naissance.....Lieu de naissance.....

Adresse complète.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone.....Téléphone portable.....

Email.....

5 € l'emplacement de 4 mètres avec petit véhicule

Gratuit pour les Saint Restitutiens avec petit véhicule

Chèque joint à l'ordre du Comité des Fêtes de Saint Restitut, soit .....€  
ou espèces .....€

Un repas paëlla est proposé 14€ sur inscription avant le 27 avril 2022.  
(Paëlla, dessert, verre de vin, café)

Je soussigné(e)..... demande l'autorisation d'exposer pour  
la journée du dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 de 8H00 à 18H à Saint Restitut

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer notamment  
en ce qui concerne mon statut de non professionnel.

Fait à

Le

Signature

A compléter, à déposer à l'agence postale de la mairie ou à envoyer à l'adresse suivante : comité des fêtes, mairie, 2 place du Colonel Bertrand 26130 Saint Restitut avec :

\*le chèque établi à l'ordre du comité des fêtes

\* la photocopie recto/verso de la pièce d'identité exemple (passeport - carte d'identité - permis de conduire) ;

\* une adresse email pour la confirmation de réservation

\* attestation sur l'honneur

Renseignements : 07-76-99-50-96 n'hésitez pas à laisser un message



# Inscription Vide Grenier du 01<sup>er</sup> mai 2022

## REGLEMENT

A partir de 7h, les exposants peuvent arriver.

Le vide grenier se déroulera de 8H à 18H sur les places et dans les rues de Saint Restitut, il est ouvert seulement aux particuliers.

Les exposants seront dirigés vers leur emplacement en fonction de l'ordre d'arrivée. Aucun ne pourra revendiquer un emplacement déterminé, aucun véhicule ne pourra sortir du lieu avant 18h (tables et chaises non fournies par l'organisateur).

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, etc...).

Le Comité des fêtes ne souhaite pas la présence d'exposants vendant ou donnant des animaux de toutes sortes. Il est interdit de vendre des boissons, confiseries ou pâtisseries ainsi que de la restauration.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel (casse, vol ou toute autre détérioration) ; l'exposant est responsable de son stand.

La participation à la manifestation entraîne obligatoirement de laisser son emplacement propre lors du départ.

L'inscription à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_

..... atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vide greniers, ventes au déballage, brocantes ou toute autre forme de vente publique dans l'année courante.

Je suis conscient(e) que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A

Le

Signature

Vide grenier du 01/05/2022

(coupon à détacher et à renvoyer)